

L'an deux mil vingt et un, le 06 janvier à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	31.

Date de 1ère convocation : 24 décembre 2020
Date d'affichage :

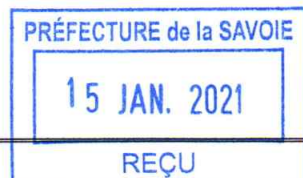
<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> EXERTIER Bruno, PIERRETON Christophe, <i>Suppléants (non-votant) :</i> WILLANO Valérie.
<u>Excusés :</u>	BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), MANZATO Jean-Marie (pouvoir à JM. VIAL), POILLEUX Nicolas (pouvoir à PL. BALTHAZARD), LEOUTRE Jean-Marc (pouvoir à S. FERRARI),
<u>Absents :</u>	GONTHIER Gérard, BRUN Pierre,

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

La présidente rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois avant le vote du budget.

Il s'agit de présenter à l'assemblée les orientations ou les hypothèses du Syndicat. Les éléments d'informations sont commentés et exposés dans le dossier de travail (cf. annexé) :

- ✓ Rappel du budget primitif 2020
- ✓ Montant de la dette
- ✓ Evolution des charges de personnel
- ✓ Principales opérations envisagées - en Fonctionnement
- en Investissement.



Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE le rapport de la présidente ;**
- ✓ **PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2021.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 06 janvier 2021

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	34
☞ Pour :	34
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Rappel réglementaire :

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir au plus tôt deux mois avant l'examen du budget (Article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical, dans les conditions réglementaires : il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

~~~~~

Concernant le DOB, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015 relate le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

~~~~~

Compte-tenu de ces éléments, le Syndicat Mixte déclare vouloir contenir ses dépenses de fonctionnement et soutenir ses efforts d'investissement en fonction de notre capacité à trouver des financements extérieurs.

Il est rappelé que notre Syndicat dispose de quatre budgets :

Le **budget Principal** (M14) comprend les participations des collectivités membres, et prend en charges les dépenses de fonctionnement propre du Syndicat avec les rémunérations de l'ensemble des salariés (contrats de droit public), les dépenses qui ne sont pas rattachables aux budgets Nordique & Alpin dites de charges communes, ainsi que la subvention d'équilibre à ceux-ci.

Il prend également en compte les annuités d'emprunts relatifs aux investissements supportés par le budget principal, alors que ceux qui sont directement affectés aux budgets Nordique-SGR, Alpin-SGR & Alpin-Aillons-Margériaz sont retracés dans ces derniers.

Les deux **budgets Nordique-SGR** (M4) **et Alpin-SGR** (M43) comptabilisent les recettes de leurs activités ainsi que les dépenses qui leur sont directement imputables ; ils supportent également leurs quotes-parts concernant les charges de personnel (contrats de droit privé), les dépenses refacturées par le budget principal (dites de charges communes), et les annuités d'emprunts relatifs aux investissements qui concernent leurs activités.

Suite au transfert de compétence de Grand Chambéry à SMSB des « activités de sports et de loisirs de montagne », le **budget Principal** (M14), ainsi qu'un nouveau **budget Alpin Aillons-Margériaz** (M43), comptabilisent toutes les opérations liées au secteur d'Aillons-Margériaz, et dont l'exploitant actuel est la SEM des Bauges qui est liée par un contrat d'affermage d'exploitation avec SMSB.

En ce qui concerne les estimations, il est rappelé que la spécificité de nos activités est soumise aux aléas climatiques et à la présence de la neige de décembre à avril. Nous devons également tenir compte des contraintes qui s'imposent à toutes les collectivités publiques (transfert de compétences, baisses de ressources des communes,).

NOTE DE CONJONCTURE :

Le marché touristique national hivernal, depuis plus de 10 ans, supporte une baisse constante des journées skieurs. Les stations maintiennent leurs chiffres d'affaires par 2 leviers : l'augmentation des prix et la création de lits.

Les stations qui créent des lits neufs et qui investissent parallèlement pour améliorer leurs domaines skiables le font au détriment de celles qui ne le font pas. Un lit neuf en général se remplit en vidant un lit ancien qui sort du marché....Le prix reste donc le principal facteur permettant de maintenir les recettes. L'activité est aussi touchée par le discours général sur le réchauffement climatique et ses conséquences. **Les Stations des Bauges dont les leviers sont plus liés à la clientèle de proximité ressentent cette baisse des journées skieurs**, et la

pression sur les prix pour garantir les équilibres. La qualité du produit, les difficultés liées à l'enneigement et la dépendance de cet enneigement aux conditions climatiques sur les week-ends et les vacances scolaires de notre zone (45 jours) rendent de plus en plus aléatoire les recettes. La baisse constante des classes de neige et des sorties scolaires ne contribue plus à stabiliser et compenser le vieillissement de la clientèle.

A ce constat, en 2020, s'ajoute la crise du COVID qui a fortement désorganisé le SMSB et a impacté notre fonctionnement :

- Le report des élections a retardé la gestion des investissements 2020 et les décisions liées à ces investissements.
- Le premier confinement a bloqué l'activité au 17 mars 2020 pendant plus de 2 mois.
- Le deuxième confinement de novembre 2020 a bloqué les préventes de ski nordique et fait peser de gros risques sur les recettes des produits nordiques de décembre et des vacances de Noël.
- L'interdiction de faire fonctionner les remontées mécaniques aux vacances de Noël va faire perdre d'importantes recettes en Alpin (- 200 000€ par rapport à l'année précédente décembre 2019).

Le SMSB est donc dans une situation extrêmement difficile. Et les conditions d'exploitation suffisamment incertaines en cette fin d'année 2020, nous obligent à présenter un budget 2021 le plus prudent possible.

Le SMSB doit prévenir les collectivités de cette situation. La tension sur les recettes d'exploitation en cette fin d'exercice 2020, oblige le Syndicat mixte à revenir à une situation maîtrisée et à une information claire de la situation.

Force est de constater que depuis les deux derniers exercices nous ne tenons pas les objectifs et la dette augmente.

- **de rationaliser la gestion de maîtriser les charges de fonctionnements pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante.**

La charge de dette a augmenté fin 2019. **Elle devra encore augmenter fin 2020 pour faire face aux investissements réalisés en 2020.** Le SMSB ne tiendra pas l'objectif du DOB de décembre 2019 car les conditions difficiles d'exploitation en fin d'année 2020 avec la crise sanitaire ne permettent pas de tenir les objectifs d'exploitation. Aussi une priorité est donnée sur le budget 2021 de baisser les charges de fonctionnement et de maîtriser les investissements pour les limiter aux capacités réelles du Syndicat. Il est impératif de limiter le recours à l'emprunt que les recettes de fonctionnement ne permettent plus de supporter.

OBJECTIFS 2021

- Rationaliser la gestion, maîtriser les charges de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour supporter les charges d'emprunt liés aux nouveaux investissements ;
- Encaisser les concours extérieurs des marchés en cours ou à venir ;
- Stabiliser le niveau d'endettement.

Comme chaque année, il est impossible à cette étape de préparation du budget de donner des précisions sur les recettes et les dépenses tant du budget Principal que des budgets Nordique-SGR, Alpin-SGR et Alpin-Aillons-Margériaz.

Nous devons rester au stade des grandes lignes en sachant que nous disposerons, d'ici un mois et demi, des réalisations de l'exercice 2020, et d'un avancement suffisant de la saison hivernale pour établir le budget primitif sur des bases plus fiables.

POUR LES INVESTISSEMENTS

Le SMSB doit maintenir le niveau d'équipements de « Savoie Grand Revard » et de « Aillons-Margériaz » mais le PPI doit être adapté :

- **Se laisser plusieurs mois supplémentaires de partage et de concertation entre élus pour mesurer les impacts concrets de la crise sanitaire et économique et définir un PPI 2022/2026** répondant à l'ambition de tous en tenant compte des contraintes qui s'imposent aux agglomérations adhérentes.

Dans ce cadre, il est proposé de travailler durant le 1er semestre 2021 à la définition d'un PPI 2022-2026 concertée et sa traduction concrète en matière de :

- budgets nécessaires,
- ressources à trouver et/ou économies à opérer,
- partenaires à mobiliser,

- **Délibérer la trajectoire 2022-2026 retenue par la collectivité au plus tard à l'automne 2021** qui constituera le fil conducteur du DOB 2022.

Budget Principal SMSB (M14 – 25700)

Secteur Savoie Grand Revard

1. EN DEPENSES :

Les charges générales seront réalisées avec précaution tout en maintenant les crédits à la juste hauteur de ce qui était prévu en 2020 ;

- charge de la dette des seuls investissements retracés dans le budget Principal ;
- la masse salariale devrait baisser en raison du départ du directeur (Régie), tout en permettant la restructuration des effectifs propres du Syndicat mixte, et afin de pouvoir se conformer à ses obligations légales ou de réaliser ses missions (marchés publics, plan d'investissement ...). Ce personnel devra être également une ressource pour la future entité d'exploitation des domaines skiables.

Agents SMSB : tous les éléments extérieurs (CSG, point d'indice, ou toutes autres bases patronales ou salariales ...) seront pris en compte règlementairement.

Agents Régie SGR : la nécessité de retrouver des marges d'exploitation se traduira par une diminution de la masse salariale. Cette baisse intégrera les augmentations statutaires (accord DSF et partenaires sociaux ; *cette année avec le COVID = accord paritaire 0 % d'augmentation*). La baisse attendue devrait être de 180 000 € principalement sur la Régie Alpin (fermeture de service/rationalisation/diminutions des effectifs) mais aussi sur la Régie Nordique (diminution des services non producteur de revenu ou recherche de participation d'équilibre). Les directives COVID sur les obligations en matière d'emploi et de chômage partiel sur la période de fin décembre 2020 et début janvier 2021 seront cependant appliquées, les aides devant compenser les pertes liées (à l'exception des congés payés) à ces engagements d'emploi et aux pertes de recettes d'exploitation

Secteur Aillons-Margériaz

Tenir compte des :

- maintenances annuelles « spéléo rando » « via-ferrata » ;
- prestation responsable unique de sécurité ;
- régularisation bâtiment muscher (AMO urba/maintenance) 20 K€ ;
- AMO DSP Aillons-Margériaz 10 K€.

2. EN RECETTES :

Secteur Savoie Grand Revard

- participation des collectivités membres pour 858 000 € (*compétences obligatoires*) ;
- refacturation des dépenses dites de charges communes des budgets Nordique-SGR & Alpin-SGR ;

Secteur Aillons-Margériaz

- participation de Grand Chambéry 107 000 € (*compétences optionnelles*) ;
- Redevance d'affermage, redevances de l'AOT bar-self et du Pays suspendu des géants ...

3. EN INVESTISSEMENT

Secteur Savoie Grand Revard

Sont prévues ou reconduites les opérations suivantes :

- entretien courant des bâtiments d'accueil (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR = 20 000 € HT à détailler en fonction des nécessités et des priorités) ;
- restructuration du bâtiment principal Féclaz à engager (toiture, caisses, stockage, bureaux, sanitaires) hors traitement du gymnase pour 50 000 € HT/an ;
- opérations diverses pour 15 000 € HT (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR = 15 000 € HT à détailler en fonction des nécessités et des priorités).

Le programme du Centre nordique éducatif et sportif (CNES), dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à Grand Chambéry, a été lancé avec le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet investissement qui a vocation à se substituer au chalet de la Vilette, et éventuellement au chalet de l'Aurore, pour l'accueil des scolaires, pourrait dépasser largement les 2,3 M€ HT avec les équipements de musculation et le mobilier. A l'heure actuelle, le Conseil départemental viendrait ajouter 600 000 € à la subvention de 750 000 € déjà perçue et affectée en provisions par le Syndicat mixte. A ces 1 350 000 €, pourrait s'ajouter une subvention de 1 000 000 € de la Région Auvergne Rhône Alpes limitant ainsi l'autofinancement obligatoire du SMSB aux 20 % règlementaires. **Il est cependant important que le gestionnaire ce bâtiment soit capable d'apporter au SMSB les loyers correspondant aux charges d'un emprunt de 20% et supporte les frais d'exploitation : Chauffage, entretien, sanitaire etc...).**

Le PPI 2022/2026 sera adapté pendant le premier semestre 2021.

Secteur Aillons-Margéraz

Le pays suspendu des géants a été l'investissement majeur de l'année 2020 sur la station d'Aillon 1000 avec un budget global de 628 000 € HT (753 600 € TTC). Malgré des promesses de financement extérieur, en l'absence d'arrêtés attributifs et pour respecter la sincérité du budget, aucune subvention n'avait été inscrite. Depuis le Syndicat a pu obtenir les arrêtés de subventions promises par le Conseil Départemental de la Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il convient donc d'intégrer ces recettes budgétairement avec un décalage d'un exercice sur cette opération :

- Conseil régional ARA : Espaces valléens	111 384 €
- Conseil régional ARA : Aide aux petites stations	62 500 €
- Conseil départemental de la Savoie	150 000 €
- Conseil départemental de la Savoie –complément	40 000 €
Total des subventions à intégrer en recettes d'investissement	363 884 €

Les recettes prévues : redevance Pays suspendu des géants : 45 K€ + subventions

Sont prévues ou reconduites les opérations suivantes :

- Pole glisse 4 saisons AM1000 : 923 k€ (sur 2021 et 2022) + étude/PC Totem 1000 (bâtiment) y compris rachat boutique (150 K€) → poursuivre la diversification et sécuriser les débuts de saisons en carence de neige
- Réaménagement parking / toilettes AM 1400 : 135 K€ → améliorer l'accueil client et augmenter la capacité d'accueil
- Amélioration débit tyrolienne : 60 K€ (report) → permettre le petit équilibre de l'activité
- Réaménagement / sécurisation bâtiments AM1400 : 1 000 K€ → améliorer l'accueil client et mettre en conformité incendie/électrique, accessibilité PMR, étanchéité toiture (étaler sur 3 ans)
- Mise en sécurité spéléo rando intérieur / extérieur : 62 K€ → sécuriser le parcours client, accueillir le congrès international de la spéléologie.
- Changement éléments de cuisine bar-self et travaux divers : 55 K€ → améliorer la prestation pour le client et prolonger la durée de vie de l'outil
- Casiers à ski : 110 K€ → améliorer l'accueil client.

Le PPI 2022/2026 sera adapté pendant le premier semestre 2021.

Budget Nordique-SGR (M4 – 26300)

Les recettes de billetterie (redevances) sont estimées à 1 200 000 €.

La marge devra être améliorée en limitant les services non producteurs de revenus et limitant les services sur les périodes de faibles fréquentations.

Le COVID a retardé le projet neige. Les autorisations de travaux ont été obtenues tardivement (il y en a encore des recours) et les travaux vont débuter avec la retenue collinaire et le réseau d'enneigeurs vers fin mai 2021 suivant la situation des recours. Les travaux relatifs aux améliorations du stade de neige de biathlon et aux équipements de loisirs et de diversification seront reprogrammés. Le programme de base qui s'élève à 3 755 000 € HT prévoyait d'être financé à hauteur de 1 092 000 € à 1 142 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (892 000 € prêts à passer en commission permanente et 200 à 250 000 € à solliciter dans le courant de l'année 2021). Le Conseil départemental interviendra à hauteur de 290 000 € sur le plan d'eau d'altitude puis 170 000 € sur les éléments de diversification et de loisirs. A ce stade, l'autofinancement pour le Syndicat mixte s'établit entre 2 203 000 € au maximum et 1 853 000 € au minimum en fonction du niveau définitif de la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la contribution du mouvement sportif (CNDS) que le Syndicat pourra obtenir. La reprise de ces investissements prévus est indispensable cependant le niveau du recours à l'emprunt prévu était prévu au stade du budget primitif 2020, il restera fonction des concours extérieurs, et de la capacité d'autofinancement prévisible qui sera établie à l'issue de la saison 2020/2021 et des incidences de l'enneigement (problème habituel) et de l'incidence de la pandémie du COVID (dont le résultat reste imprévisible...même si au 14 décembre 2020 on peut penser que le Nordique reste épargné sur SAVOIE GRAND REVARD)

[Le PPI 2022/2026 sera adapté pendant le premier semestre 2021.](#)

Budget Alpin-SGR

Les recettes de billetterie (forfait) sont estimées à 1 200 000 €.

Chiffre prévisionnel pour 2021 estimé sur un retour à la normal de l'activité ski Alpin au 7 janvier 2021. Les dépenses (masse salariale et achats et charges seront fortement diminuées par l'arrêt de services fortement déficitaires.

L'objectif de baisse des dépenses sur une année d'activité normale des 2 régies est de 300 000 € supporté en majorité par la régie Alpin. Chiffre d'affaires prévisionnel des 2 régies en 2021 : 2 400 000€

Les investissements prévus concerneront surtout la fin de ceux engagés en 2020 et à terminer :

- les grandes inspections (GI), à quinze ans des télésièges de l'Orionde et des Ebats, inscrites au PPI, seront en partie réalisées. Ne restera en 2021 que le règlement du solde de ces travaux.

Les investissements nouveaux seront limités au strict nécessaire à la suite de la mauvaise fin d'année 2020.

Le niveau du recours à l'emprunt sera déterminé au stade du budget primitif 2021, et en fonction des concours extérieurs et de la capacité d'autofinancement prévisible à l'issue de la saison 2020/2021.

[Le PPI 2022/2026 sera adapté pendant le premier semestre 2021.](#)

Budget Alpin-Aillons-Margériaz (M43 – 26700)

- Navette inter-sites à l'ouverture des remontées mécaniques (cette dépenses sera revue à la baisse cette année en raison des fermetures administratives).
- Régularisation captage + AMO : 15 K€ → régulariser les prélèvements (sans extension de réseau)
- Toilettes sèches sur domaine → améliorer l'accueil client
- Solde de la GI des Rochettes → travaux réalisés début janvier
- Solde nouveau tapis AM1400 → travaux réalisés fin décembre
- Divers travaux de reprofilage de piste : 110 K€ → améliorer le rapport largeur / pente, sécuriser l'accès en cas de faible enneigement (relevés faune / flore effectués en 2020)
- Démontage télésiège Mont Pelat ou grande inspection → ???
- Etude nouveau télésiège Alpage Bergerie : 90 K€
- Signalétique domaine skiable 2^{ème} phase : 40 K€ → améliorer l'accueil client
- Ski ludique 2^{ème} phase (report) → redynamiser un espace du domaine skiable, créer de la nouveauté
- Barrières à neige : 50 K€ → capter la neige et la réutiliser pour sécuriser le ski

[Le PPI 2022/2026 sera adapté pendant le premier semestre 2021.](#)

Informations complémentaires relatives à Savoie Grand Revard :

1/La navette inter-sites (mini-bus) sera reconduite du 19 décembre 2020 au 14 mars 2020 sous réserve des conditions d'exploitation dues au COVID et au fonctionnement réel des sites du Revard et de La Féclaz.

2/Le Syndicat va travailler à la mise en place d'une structure d'exploitation commune aux stations Savoie Grand Revard et Aillons-Margériaz. Ce travail n'a pas beaucoup avancé en 2020 et il va se préciser cette année 2021.

Contrainte par des obligations réglementaires, l'exploitation des remontées mécaniques se poursuivra selon le schéma actuel au moins jusqu'à fin septembre 2021, à savoir : régie pour Savoie Grand Revard et SEM des Bauges pour Aillons-Margériaz.

Une nouvelle structure pourrait être créée à l'automne 2021 mais plus sûrement en 2022.

Actuellement, les réflexions portent sur la création d'une société publique locale (SPL) d'exploitation des domaines skiables ou une SEM en Affermage.

3/ DERNIERES MINUTES : Les mesures gouvernementales suite à la pandémie COVID du 12 décembre 2020 :

- « **Les exploitants de remontées mécaniques, publics comme privés, bénéficieront d'un fonds de soutien leur permettant de compenser 70 % des charges fixes liées à l'exploitation des remontées mécaniques, elles-mêmes fixées à 70 % du chiffre d'affaires en incluant les missions de sécurisation des domaines. Le chiffre d'affaires de référence sera calculé sur la moyenne des trois dernières années correspondant à la période de fermeture. Cette aide est déplafonnée, sous réserve d'une notification auprès de la Commission européenne. (document joint) »**

Entraînent pour le SMSB et la sauvegarde des emplois, l'embauche des salariés saisonniers pour l'alpin et les activités liées aux restrictions de la pandémie avec une mise au chômage partiel sur la période de fermeture.

Endettement

La dette globale s'élève à **6 434 472.35 €** au 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- **2 052 427.02 €** pour le budget principal SMSB
 - **1 314 759.27 €** (compétences obligatoires)
 - **737 667.75 €** (compétences optionnelles)
- **375 416.75 €** pour le budget nordique-SGR
- **3 784 797.50 €** pour le budget alpin-SGR
- **221 831.08 €** pour le budget alpin-Aillons-Margériaz

Le remboursement en capital de l'année s'élèvera à **848 249.04 €**

- **328 014.06 €** au le budget principal SMSB
 - **250 804.79 €** (compétences obligatoires)
 - **77 209.27 €** (compétences optionnelles)
- **55 083.32 €** au le budget nordique-SGR
- **423 144.35 €** au le budget alpin-SGR
- **42 007.31 €** au budget alpin-Aillons-Margériaz

Les taux d'intérêts sont compris entre 0.25 % minimum et 4,99 % maximum.

Le 23 décembre 2020

Effectif – (base « saison hiver ») :

Services	Titulaire	Non-titulaire	Saisonnier	Total
Syndicat Mixte SGR				
Rédacteur (administration générale / financière)	1	0		1
Adjoint administratif (secrétariat / finances)	0	0		0
Technicien (travaux / marchés publics)	1	0		1
Régie Savoie Grand Revard				
	Titulaire	Permanent	Saisonnier	Total
secrétaire		1	2	3
secteur nordique		2	13	15
secteur alpin		3	29	32
secteur maintenance / entretien		1	1	2
secteur mécanique		1	0	1
autres secteurs (CC)		0	7	7
Total :	2	8	52	62

Filière	Titulaire	Non-titulaire	Total
attaché	0	0	0
administrative	1		1
agent de maîtrise et cadres	0	5	5
Employé / ouvrier	0	55	55
technique	1	0	1
Total :	2	60	Objectif 62

Catégorie	Titulaire	Non-titulaire	Total
A	0	0	0
B	2	0	2
C	0	0	0
sans catégorie	0	60	60
Total :	2	60	62

Temps de travail	Titulaire	Non-titulaire	Total
Temps complet	2		
Temps non complet	0		
Total :	2	60	Objectif 62

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures depuis le 1^{er} janvier 2002.

La durée hebdomadaire de travail est de 39 heures pour les agents permanents de la Régie ; les saisonniers sont sur une base de 35 heures.

La fiche des emplois permanents et saisonniers de la SEM des Bauges, pour le secteur Aillons-Margériaz, est annexée à titre d'information.

ETAT PERSONNEL SEM DES BAUGES – unité

Base saisonniers hiver 19-20

cadres	0
TAM	2
ouvriers	28
ouvriers	11 tps partiel
employés	19 tps plein et partiel
	60

Permanents 11-2020

cadres	3
TAM	5 tps plein et partiel
ouvriers	3 tps plein et partiel
employés	0
Cdii	3 présent hiver – double employeur
	14

total 74